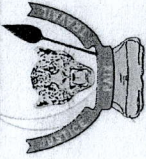


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 051/2023

A L'ENTREPRISE VIE SACREE CONSTRUCTION Sarl

Après avoir reçu le contrat n° 10/11/CAB/GP/HAUT-KAT/2020, conclu avec la Province du Haut-Katanga, pour un montant total hors taxe de francs congolais un milliard quatre cent vingt-sept millions nonante trois mille sept cent cinquante (CDF 1 427 093 750) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit francs congolais neuf millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-six, vingt-cinq centimes (CDF 9 989 656,25).

Fait à Kinshasa, le 20/04/2023.

Pour servir de preuve que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA

Directeur Général ad

